



FORMULAIRE de CANDIDATURE 2025

LE VILLAGE du PERE NOEL
Vendredi 12 décembre 2025 au 31 décembre 2025

Formulaire à retourner complété avant le 13 octobre 2025

NOM-PRENOM :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE** :

Tél :

Mail :.....

Site web :

Statut professionnel :

N° SIRET

Produits exposés à emporter (joindre des photos du stand et des produits présentés) :

Produits à consommer sur place (joindre des photos du stand) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Besoins **en** **électricité,**
puissance :

.....
.....

Le 2025 à

Lu et approuvé (manuscrit) et signature

Documents à joindre au présent bulletin :

- 1- Le formulaire de candidature dûment complété,
- 2- Un courrier de candidature motivé adressé à Monsieur le Maire de Cogolin, qui précisera la période de présence
- 3- Un extrait KBIS de moins de trois mois,
- 4- Pour les commerçants : un extrait KBIS de moins de trois mois mentionnant l'activité ambulante en cours de validité,
Pour les producteurs : la carte d'affiliation à la MSA en cours de validité
Pour les artistes libres : attestation délivrée par le centre des impôts attestant de la régularité auprès de l'administration fiscale
- 5- Une pièce d'identité,
- 6- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle,
- 7- La licence à emporter en cas de vente de boissons alcoolisées,
- 8- Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire,
- 9- La liste détaillée des produits proposés à la vente sur un document séparé.
- 10- Des photographies des produits ou services proposés.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

-Date limite de remise des dossiers : lundi 13 octobre 2025 à 12 h 00

Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de COGOLIN
Service Gestion Domaniale
2, place de la République
83310 COGOLIN

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel – ne pas ouvrir – candidature AOT « Chalets du Village du Père Noël 2025 »

-Durée de validité des dossiers : 30 jours

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le service Gestion Domaniale au 04.94.56.65.47